



COMMISSION SPECIALE DU SECTEUR SAUVEGARDE

Compte-rendu de la réunion du 8 mars 1972

Les membres de la commission spéciale du Secteur Sauvegardé se sont réunis sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint au Maire, délégué aux affaires culturelles, le mercredi 8 mars 1972 à 10 heures, à l'Hôtel de Ville.

Assistaient à cette réunion :

- M. FRISON, Adjoint au Maire, délégué aux Finances
- M. THIEFFRY, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme
- M. CAMELOT, Adjoint au Maire, membre de la commission des Beaux-Arts
- M. MIGLOS, Conseiller Municipal du Vieux-Lille
- Melle INGLEBERT, Secrétaire Général de la Mairie
- M. COLICHE, Conseiller Municipal, Vice Président de la Communauté Urbaine de Lille
- Melle BENADON, Déléguée par le Préfet
- M. BERNARD, Architecte du Secteur Sauvegardé
- M. ROBIQUET, Chef Adjoint de service administratif au G.E.P.
- M. LANCELLE, Ingénieur des Ponts et Chaussées
- M. PATTE, Conservateur régional des Bâtiments de France
- M. HOUVIEZ, Architecte régional des Bâtiments de France
- Mme : SIX-THIRIEZ, Présidente de Renaissance du Lille Ancien
- M. JOURDAIN, Architecte de l'Ilôt Comtesse

Etaient excusés :

- M. MAUROY, Adjoint au Maire, Délégué à l'Habitat
- Me ROMBAUT, Adjoint au Maire, Délégué aux affaires juridiques et immobilières
- M. NOTEBART, Président du Conseil de la Communauté Urbaine de Lille
- M. POUYOL, Directeur de l'Equipement
- M. BOURGET, Inspecteur de l'Urbanisme et de l'Habitation
- M. RAILLE, Vice-Président de la Chambre de Commerce - commerçant dans le Vieux-Lille
- Me MARTIN, Vice-Président de l'Association Renaissance du Lille-ancien

.../...

Participaient également à cette réunion :

1) Pour la Ville de Lille :

M. MARQUIS, Ingénieur en Chef, Directeur des services techniques
Melle LENAIN, Directeur des services juridique et immobilier
M. JOUGLET, Directeur des affaires culturelles, sportives et de
jeunesse
Mme ROTSAERT, Chef du Service des Affaires Culturelles

2) Pour la Communauté Urbaine de Lille :

M. DUCROCQ, chargé de mission auprès du Secrétariat Général
M. WAHL, Chef adjoint du service aménagement et action économique
M. DUPONT, Ingénieur Divisionnaire aux études générales de voirie
M. PALAMIN, Ingénieur Divisionnaire à la voie publique
M. JOUHANCHICOT, Chef de section aux études générales de voirie

3) Pour la Direction départementale de l'équipement :

M. LASCOMBE

4) Pour l'Agence d'Urbanisme :

M. GAUBERT

M. MARTIN

5) Pour les commerçants du Vieux-Lille :

M. BOUTRY

M. MONTPELLIER

M. THEPOT

M. VAUCHELLE

6) Pour la conservation régionale des Bâtiments de France :

M. SEILLIER, Conservateur Adjoint

7) Pour le Cabinet de M. BERNARD :

M. ACKHOTTE, Architecte

.../...

M. le Bâtonnier ouvre la séance et procède à l'installation de la commission.

Il tient à préciser qu'il s'agit, comme son nom l'indique d'une commission "spéciale" et non pas d'une commission de concertation ni d'une commission municipale.

Elle a pour but l'étude des problèmes relatifs au secteur sauvegardé.

Il rappelle les grandes lignes de la loi du 4 août 1962, dite "loi Malraux", qui permet l'institution de secteurs sauvegardés lorsque ceux-ci présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles.

Sur proposition du Conseil Municipal, le secteur à sauvegarder de Lille a été créé par l'arrêté interministériel du 11 août 1967.

Il est délimité par :

La Place du Théâtre - la rue des Manneliers - la Place du Général de Gaulle - la Place Rihour - la rue Jean Roisin - la rue de Pas - la rue des Poissonceaux - la rue des Bouchers - la rue de la Barre (sur 175 m environ de l'angle de la rue Royale) - ligne remontant vers la cour du Beau Bouquet - la cour du Beau Bouquet - la rue Ste Catherine - la rue du Lieutenant Colpin (vers l'Esplanade) - la façade de l'Esplanade - la rue du Magasin - la rue Ste Marie - la rue Benvignat - la place et la rue St André - la rue des Archives par la rue Ropra - la rue des Entrepôts - l'avenue du Peuple Belge - la Place Louise de Bettignies - la rue de la Rapine - la rue des Tours vers la rue St Jacques - limite ouest à la cité Académique - la rue des Arts - le Boulevard Carnot (vers la place du Théâtre).

Sa superficie est d'environ 56 ha.

M. le Bâtonnier souhaite que la réunion de toutes les personnalités compétentes permette d'aboutir rapidement à des résultats concrets, et invite M. Jean-Claude BERNARD à présenter la conclusion de ses travaux, dont un condensé avait été adressé à tous les participants.

M. Jean-Claude BERNARD, situe géographiquement le secteur sauvegardé et précise qu'il est composé de deux parties bien distinctes :

a) "la partie sud", comprise entre la place du Général de Gaulle et la rue d'Angleterre, et qui constitue la Vieille Ville. Elle date d'avant 1670.

b) "la partie nord", au-delà de la rue d'Angleterre, construite après les transformations faites par Vauban.

C'est dans la partie sud que se trouvent les plus grandes richesses architecturales. Dans la partie nord, mis à part l'axe de la rue Royale avec ses hôtels particuliers, les fonds de parcelles ne présentent aucun intérêt.

Du côté de la façade de l'Esplanade il pourrait être procédé à un aménagement global en poursuivant les études à l'extérieur du secteur sauvegardé.

En ce qui concerne la rue St André, il s'agit d'un tissu urbain qui a une valeur d'accompagnement.

Si, dans certains îlots, il y avait des regroupements de parcelles, il y aurait lieu de renforcer les C.O.S. (coefficients d'occupation des sols).

Le problème le plus important, parmi ceux qui se posent actuellement, est celui de la traversée Est-Ouest.

Dans le plan il est proposé de la réaliser en souterrain dans sa première partie, de la place Louise de Bettignies jusqu'au delà de la Place Gilleson et en semi-enterré jusqu'à la rue Thiers.

Le deuxième point essentiel et le plus préoccupant est celui de l'îlot dit "opérationnel" et l'avenir de la Place aux Oignons.

Cet îlot dont la délimitation a déjà été acceptée par le ministère de l'équipement, fait actuellement l'objet d'une étude confiée à la S.A.R.P.I. (Société auxiliaire de restauration du patrimoine immobilier d'intérêt national S.A. 9, Boulevard des Italiens - PARIS 11e).

Il est procédé, en ce moment, à l'inventaire des immeubles qui sont classés en trois catégories :

- à restaurer
- à rénover (en partie ou en totalité)
- à démolir.

Lorsque cette étude sera terminée, le bilan de l'opération sera présenté aux autorités municipales.

En principe le déficit qui en résultera sera pris en charge par l'Etat.

Les propriétaires des immeubles situés dans cet îlot auront plusieurs possibilités :

a) ils peuvent s'engager à réaliser les travaux eux-mêmes dans le délai imparti. Dans ce cas ils peuvent bénéficier des prêts du crédit foncier et des primes à la construction.

b) ils peuvent confier les travaux à la Société de restauration qui en tant que mandataire réalisera tous les travaux et contractera les emprunts nécessaires.

Le mandat de la Société prend fin lorsque les travaux sont achevés et l'immeuble réoccupé.

.../...

c) Si les propriétaires n'acceptent aucune des possibilités précédentes, l'immeuble est vendu à la Société, de gré à gré ou par voie d'expropriation. La Société réalise les travaux et rétrocède ensuite l'immeuble.

M. le Bâtonnier souhaiterait davantage de précisions sur l'étude effectuée par la S.A.R.P.I. et il propose d'inviter M. CHALVIGNAC, Directeur de cette société, à la prochaine réunion.

A la demande de M. THIEFFRY, M. J.C. BERNARD précise qu'en ce qui concerne le triangle formé par les rues Lepelletier, Grande Chaussée et Basse, le centre de l'îlot est à cureter, toutefois certaines parties arrières de bâtiments méritent d'être conservées.

M. le Bâtonnier se fait l'interprète des personnalités présentes et en particulier de M. Camelot et de M. Frison, pour souhaiter d'une part, que les opérations envisagées dans l'îlot opérationnel et en particulier Place aux Oignons, se poursuivent à un rythme accéléré, et d'autre part que, dès maintenant, l'on cherche à reloger les familles, qui, par la force des choses, seront un jour chassées de ce quartier.

M. Patte tient à attirer l'attention de l'Administration sur le fait que toute réalisation est subordonnée à l'approbation du plan d'ensemble et qu'il faut donc se préoccuper d'abord de cette question. Il rappelle ensuite la procédure à suivre à l'occasion de cette opération.

Le plan permanent de sauvegarde a été déposé auprès des ministères de l'équipement et des affaires culturelles et sans attendre leurs observations l'Administration Municipale doit prendre une délibération approuvant ce plan.

Lorsque les avis des trois interlocuteurs seront remis, le plan sera présenté à la commission nationale des secteurs sauvegardés.

Plusieurs administrations sont intéressées par les conséquences de l'application du plan et M. BERNARD estime nécessaire de rappeler qu'à partir du moment où l'arrêté interministériel approuvant le plan sera promulgué, ce plan s'imposera à tous.

Melle INGLEBERT propose de soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal un rapport :

- adoptant le plan de sauvegarde
- retenant l'îlot opérationnel
- fixant les mesures de sauvegarde à prendre d'urgence pour les immeubles de la Place aux Oignons
- passant une convention avec une Société d'équipement.

A la demande de M. Marquis il est précisé que la SARPI est une Société d'études qui aborde tous les problèmes. Bien entendu elle ne s'occupe pas du relogement des habitants.

Pour terminer, Mme Six-Thiriez, Présidente de l'Association "Renaissance du Lille ancien", remercie l'Administration d'avoir permis à son groupement de participer aux ultimes études de détail du plan de sauvegarde.

Elle souhaite une étroite collaboration entre la municipalité, la conservation régionale des Bâtiments de France et toutes les personnes qui se sentent concernées par le Secteur Sauvagardé.

M. le Bâtonnier remercie les membres de la commission de leur présence et constate avec plaisir que cette première réunion a été fructueuse.

Il lève la séance à 11 h 45, en indiquant qu'une autre réunion se tiendra après celle du Conseil Municipal.

La Secrétaire de Séance,

Le Président,

M. ROTSAERT

Le Bâtonnier Jean LEVY